

le Mémento de l'administrateur

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco

LES CHIFFRES DU MOIS

1 226 477

c'est le nombre de visites effectuées sur le portail commun inter régimes <https://www.info-retraite.fr> entre le 06/10/2016 et le 04/12/2016.

Source : Union Retraite.

x 2

Le nombre de personnes dépendantes va presque doubler ; en 2013, elles étaient 1,3 million ; en 2060, elles seront 2,3 millions.

Source : Ocirp, Vieillesse et perte d'autonomie, 2016.

32 162

C'est le nombre de salariés que comptait la branche retraite complémentaire et prévoyance en 2015.

Source : Profil de branche 2016, données au 31/12/2015.

7,03 %

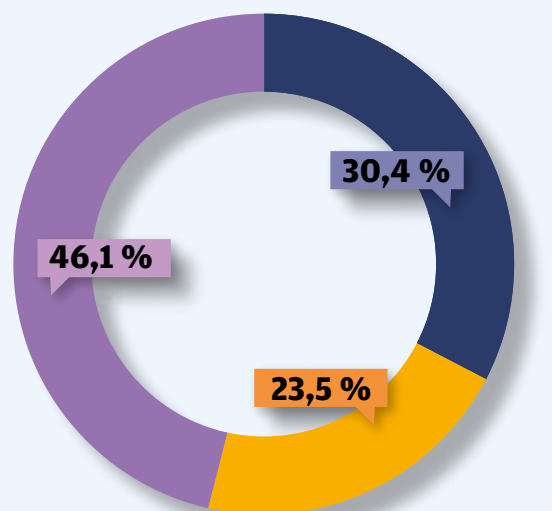
C'est le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans la branche en 2015 contre 6,51 % en 2014.

Source : Observatoire de métiers et des qualifications, 2016.

Profil de branche 2016 : les effectifs par domaine d'activité

L'Observatoire des métiers et des qualifications de la branche retraite complémentaire et prévoyance publie chaque année *le Profil de branche* : une étude détaillée des effectifs des salariés des groupes de protection sociale. Pour la première fois *le Profil de branche* présente une répartition des effectifs par domaine d'activité. 30,4 % des salariés de notre branche travaillent exclusivement pour la retraite complémentaire (RC), 23,5 % pour l'assurance de personnes (ADP), 46,1 % des salariés travaillent pour partie dans les deux domaines d'activité.

En 2016 on constate également une augmentation de la part des salariés en CDD. Depuis 2009, elle est passée de 1 284 personnes en 2009 à 2 420 personnes en 2015.



Sources : Observatoire des métiers et des qualifications, 2017.

Mixte

100 % RC

100 % ADP



Comprendre et prévoir sa retraite grâce à l'application Smart' Retraite



L'application mobile Smart' Retraite vient compléter la gamme des services développés par l'Agirc et l'Arrco pour les actifs futurs retraités ou retraités. Interface ergonomique, navigation intuitive, approche conviviale... Smart' Retraite est un outil simple et ludique qui contribue à une meilleure information, compréhension et préparation de sa retraite, en fonction de ses besoins et ce, à portée de main. Grâce à une consultation facile et intuitive, chaque utilisateur a la possibilité d'accéder à ses informations personnelles de manière sécurisée. Avec cette application aux fonctionnalités personnalisées, il est facile et naturel d'anticiper sa

retraite, bien préparer son temps futur et prendre les bonnes décisions : simulateur retraite, panorama de carrière, planning des démarches relié à l'agenda du smartphone, localisation du Cicas le plus proche, suivi de la demande de retraite, date du prochain versement... Et si l'on est déjà retraité, Smart' Retraite facilite le déroulement de sa retraite et aide à en profiter au maximum. L'application est téléchargeable gratuitement sur son Smartphone sur Apple Store (iOS) ou Google Play Store (Android) et sera enrichie au fil du temps. Pour toutes suggestions d'amélioration, une adresse est dédiée : smartretraite@agirc-arrco.fr



ACTION SOCIALE

Troubles psychiques : un guide à l'usage des managers

L'Agirc-Arrco en partenariat avec le Comité national coordination action handicap (CCA) vient de publier un guide pratique sur les troubles psychiques à l'usage des managers et des services de ressources humaines. Le guide décrit les principaux troubles psychiques et leurs conséquences dans l'emploi. Deux chapitres présentent les spécificités et les modalités pratiques liées au maintien dans l'emploi et au recrutement d'une personne handicapée psychique.

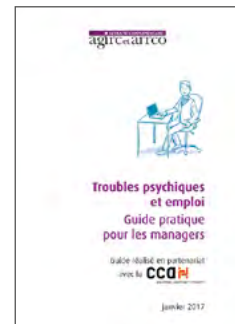
L'ouvrage est illustré de nombreux témoignages de personnes présentant des troubles psychiques et de professionnels de l'accompagnement dans l'emploi. Des récits d'expériences de maintien et d'insertion réussies

dans le milieu professionnel, un carnet d'adresses utiles et des conseils pratiques pour les managers complètent cet ouvrage.

Ce guide est destiné à tous ceux qui souhaitent découvrir ou mieux connaître un handicap qui fait encore peur en entreprise et que l'on considère trop souvent comme marginal alors qu'il concerne près de 20 % de la population en âge de travailler.



Sur le web : <http://www.agircarro-actionsociale.fr/documentation/soutenir-le-retour-a-lemploi-des-actifs-les-plus-fragiles/>



OUVRAGE

Quand la maladie d'Alzheimer touche un proche

La maladie d'Alzheimer touche en France 900 000 personnes et 600 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque jour. Cette pathologie évolutive, difficile à vivre pour les malades, est aussi un calvaire au quotidien pour les aidants...

Marie-Edith Quoniam a mené une longue carrière de manager dans une entreprise de services auprès des hôpitaux, cliniques et établissements d'accueil pour personnes âgées. Mais l'expertise professionnelle et la connaissance du milieu de la santé ne l'ont pas aidée à identifier le drame qui se jouait sous son propre toit, dans son propre couple. En témoignant sur une forme particulièrement grave de la maladie d'Alzheimer qui a touché son mari vers l'âge de soixante ans, elle décrit ici les multiples souffrances au quotidien et l'extraordinaire travail des équipes spécialisées. Dévastée mais combative, elle livre ici le récit de la progression vertigineuse du mal et de la violence, jusqu'à l'enfermement et la fin de vie. Un témoignage qui sonne comme une déclaration d'amour et de courage, afin que les aidants qui souffrent se reconnaissent et osent prendre la parole, et que l'on cesse de croire que la maladie d'Alzheimer, c'est juste perdre la mémoire.



Lire : « Aime-moi jusqu'à la fin de ma vie » de Marie -France Quoniam aux éditions Fauves.



DROIT ET RÉGLEMENTATION

Polypensionnés : vers la liquidation unique des retraites à partir du 1^{er} juillet 2017

Les personnes ayant cotisé à plusieurs régimes de retraite dits « alignés » (Cnav si elles ont été salariées du secteur privé, RSI pour les chefs d'entreprise, commerçants et artisans et MSA pour les salariés du secteur agricole), pourront bénéficier, à partir du 1^{er} juillet 2017, de la liquidation unique des pensions de retraite (Lura).

Cette liquidation unique doit simplifier la situation des futurs retraités :

- un seul interlocuteur au moment du départ à la retraite pour tous les régimes de base ;
- une carrière comptabilisée dans son ensemble au sein de ces régimes ;
- un seul calcul de la retraite ;
- et une seule pension de retraite de base servie.

À cet effet, un seul régime est déterminé pour le versement de la pension unique. En règle générale, il s'agira du dernier régime d'affiliation des assurés. Le régime de retraite saisi en premier par les assurés pour une demande de pension de retraite de base se mettra en relation avec les autres régimes pour procéder à la détermination du régime compétent. Les assurés seront ensuite informés de la désignation du régime compétent effectuant la liquidation unique de leur pension de retraite. Il faut souligner que le dispositif de la Lura ne concerne pas les retraites complémentaires de ces trois régimes. Il en va de même pour les retraites des autres régimes de base et complémentaires (professionnels libéraux, fonctionnaires, etc.).



Paramètres 2017

Fraction des rémunérations soumises à cotisations de retraite complémentaire

Pour les non-cadres		Pour les cadres		
Tranche 1 (fraction des rémunérations limitée au plafond de la Sécurité sociale)	Tranche 2 (Entre 1 et 3 plafonds de la Sécurité sociale)	Tranche A (fraction des rémunérations limitée au plafond de la Sécurité sociale)	Tranche B (Entre 1 et 4 plafonds de la Sécurité sociale)	Tranche C (Entre 4 et 8 plafonds de la Sécurité sociale)
Jusqu'à 3 269 € par mois	Entre 3 269 € et 9 807 € par mois	Jusqu'à 3 269 € par mois	Entre 3 269 € et 13 076 € par mois	Entre 13 076 € et 26 152 € par mois

Taux de cotisation appelés

	Pour les non-cadres		Pour les cadres		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Arrco	7,75 %	20,25 %	7,75 %		
Agirc				20,55 %	20,55 %
AGFF ⁽¹⁾	2 %	2,20 %	2 %	2,20 %	2,20 %
CET ⁽²⁾			0,35 %	0,35 %	0,35 %
Apec*			0,06 %	0,06 %	

1/ Association pour la gestion du fonds de financement Agirc-Arrco. 2/ Contribution exceptionnelle et temporaire. * Pourcentage d'appel non applicable.

Garantie minimale de points

Le montant mensuel applicable (pourcentage d'appel inclus) est de **70,38 €** (soit 844,56 € par an).

Le montant du salaire charnière mensuel à retenir au 1^{er} janvier 2017 est de **3 611,48 €**.

Majorations de retard

Le taux des majorations applicables aux cotisations qui seront versées tardivement au cours de l'année 2017 par les entreprises, est fixé à 0,60 % par mois. Le montant minimal des majorations de retard est fixé à 90 euros pour 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le congé du proche aidant est entré en vigueur

Les salariés qui aident un proche malade, âgé ou handicapé peuvent depuis le 1^{er} janvier 2017 bénéficier du congé proche aidant. En France, 8,3 millions de personnes (membre de la famille, ami, conjoint...) soutiennent et accompagnent au quotidien un proche en perte d'autonomie. Grâce à ce congé, sans solde, d'une durée de trois mois, renouvelable une fois, les salariés pourront prétendre à une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale, selon les termes du décret d'application du 18 novembre 2016. La modification du précédent congé de soutien familial, le congé proche aidant élargit notamment les bénéficiaires de ce type de congé aux aidants sans lien de parenté avec la personne qu'ils aident et aux aidants de personnes accueillies en établissement. Ce congé pourra être transformé en période d'activité

à temps partiel, selon le décret, qui assouplit ses modalités d'utilisation en permettant son fractionnement.

Dans un communiqué commun, Marisol Touraine, ministre de la santé et des Affaires sociales, Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie, et Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, ont salué une avancée sociale majeure, attendue depuis de nombreuses années.





AGENDA 2017

janvier

31

- Journée d'étude Retraite et société : « La pénibilité : tout compte fait », à Paris

février

17

- 17^e Colloque Professionnel Ipse « Le paritarisme à l'épreuve de la remise en cause des corps intermédiaires », à Paris

février

21

- Comité des directeurs Agirc et Arcco
- Conseil d'administration de l'Association d'employeurs

février

23

- Commissions financières de l'Agirc et de l'Arcco
- Commissions sociales de l'Agirc et de l'Arcco



OUVRAGE

Sous la mémoire, un Ehpad vu du ciel

Thierry Aymès a enseigné la philosophie et le français pendant 19 ans. Il est aujourd'hui, philosophe et écrivain, conférencier, animateur de débats et... musicien. Son ouvrage n'a pas pour mission d'établir un rapport objectif au sujet du fonctionnement spécifique de l'EHPAD* public des 7 rivières de Bédarrides, dans le Vaucluse. L'auteur, y travaillant alors en tant qu'animateur, a délibérément choisi l'angle tout personnel d'un homme sans expérience qui se voit pour la première fois confronté à un « univers limité », celui d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Le parti pris de l'ouvrage – au bénéfice exclusif de la recherche sur la maladie d'Alzheimer – est celui de la réflexion et de la beauté ; son cours, celui des émotions et des réflexions surgies à la faveur des programmes d'animation établis par ses soins. Il décida de plonger et de s'immerger quelques mois, neuf très exactement, le temps d'une grossesse qui le conduirait sans faillir à accoucher d'une partie de lui-même jusqu'alors en sommeil.

Sous la mémoire (Un Ehpad vu du ciel), Thierry Aymès. Éditions de l'Harmattan, Paris, 2016, 178 p.

* Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

DÉCÈS

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de **Danièle Karniewicz** survenu le 31 décembre 2016, à 61 ans, à l'issue d'une grave maladie. Militante à la CFE-CGC depuis 1988, Danièle Karniewicz a dirigé la fédération de la chimie avant d'être, à partir de 2003, secrétaire nationale chargée de la protection sociale (assurance maladie, retraite, politique familiale, santé au travail, pénibilité). Administratrice de la fédération AGIRC et de Malakoff-Médéric, elle a conduit la délégation de son syndicat lors de diverses négociations interprofessionnelles (réformes des retraites de 2003, de l'Assurance maladie en 2004, des régimes spéciaux en 2008...). Elle a également présidé la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) de 2001 à 2011.



NOMINATIONS

Ordre national de la Légion d'honneur

C'est avec grand plaisir que nous avons appris la nomination dans l'Ordre national de la Légion d'honneur (décret du 30 décembre 2016 paru au Journal Officiel du 1^{er} janvier 2017) :

– au grade de chevalier au titre du Ministère des affaires sociales et de la santé :

- **Mijo Isabey**, membre de la réunion commune des commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arcco ;

– au grade de chevalier au titre du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :

- **Pascale Coton**, vice-présidente du Conseil économique, social et environnemental, négociatrice CFTC pour les retraites complémentaires ;

- **Paul Grasset**, ancien directeur général du groupe PRO BTP et de ses institutions jusqu'en décembre 2015 ;

– au grade de chevalier au titre du Ministère des outre-mer :

- **Nicolas Carmi**, président de la CRR (Caisse Réunionnaise de Retraite Complémentaire) et administrateur de la CRC (Caisses Réunionnaises Complémentaires).

Malakoff Médéric Retraite ARRCO

En application du principe de l'alternance de la présidence entre les collèges, **Patrick Poizat** (collège des salariés - CFTC) est devenu président du conseil d'administration de Malakoff Médéric Retraite ARRCO, en remplacement de **François Puyaubreau** (collège des employeurs) qui en devient vice-président.